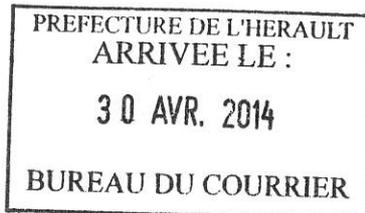


Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 23  
Votants : 26  
Date de la convocation : 18 avril 2014



N° 14.04.24.02

L'an deux mille quatorze et le vingt-quatre du mois d'avril, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. le Maire.

**PRÉSENTS** : MM SAVY, BOUSQUEL, Mme PASDELOU, M. LARGUIER, Mme MICHEL, M. BRAEMER, Mme THALY-BARDOL, M. PINETON DE CHAMBRUN, Mme MACHERY, MM GRÉPINET, ROQUES, GRAVIER, Mmes ROBERT, MOULAOU, M. CASTELL, Mmes CAMBON, JULLIEN, PRIÉ, MERLET, M. LOPEZ, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme PLAYS.

**PROCURATIONS** : M. ROESCH en faveur de M. PINETON DE CHAMBRUN  
Mme VIGNERON en faveur de M. BOUSQUEL  
M. ALLOUCHE en faveur de M. CONTE

**ABSENTS** : Mme GAUZY-CHABLE, M. JULIEN, GOEPFERT

**ELUS : DROIT A LA FORMATION**

**Rapporteur : M. BOUSQUEL**

Il est proposé au conseil municipal :

- d'affecter chaque année 2,5% du montant total des indemnités perçues par les élus de la commune, à la formation des conseillers municipaux.
- De dire que ces formations auront pour objet d'élargir leur connaissance et leur expérience ainsi que d'approfondir leur culture générale administrative et financière
- De dire qu'un tableau récapitulatif de ces actions de formation sera annexé au compte administratif et qu'il donnera lieu à un débat annuel.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de M. Bousquel à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture le 30.04.2014  
et publication le 30.04.2014



Le Maire,